

quant que les Canadiens ont fourni de 22 à 25 p. 100 du personnel navigant, ou de l'effort aérien des aviateurs britanniques...

L'hon. M. POWER: L'honorable député ferait mieux de s'en tenir à sa première expression: personnel navigant.

M. ADAMSON: Oui; personnel navigant, — sont, je le répète, vraiment remarquables.

M. MACDONALD (Brantford): C'est-à-dire en Europe.

M. ADAMSON: Oui, en Europe. Mais ces chiffres nous permettent une autre conclusion. Ils prouvent que le Canada, avec une population de 12 millions d'habitants, peut en un court espace de temps produire une force aérienne comparable, sinon supérieure, à celle d'aucun autre pays au monde. Le fait que nos escadrilles remplissent souvent les fonctions d'éclaireurs, fonctions difficiles entre toutes et exigeant des aviateurs hautement spécialisés, démontre bien toute la perfection technique à laquelle sont arrivées nos équipes aériennes.

Le ministre a aussi insisté sur la diversité de notre effort dans le domaine de l'aviation. Il a parlé des mécaniciens de t.s.f., du personnel des stations de radiogoniométrie, au service de nos bombardiers et chasseurs, de la patrouille de l'Atlantique, de la région côtière, des bases aériennes pour la protection de notre souveraineté aérienne et pour la protection de la côte du Pacifique. On commence seulement à apprécier la grande variété de nos efforts dans le domaine de l'aviation, tant en ce qui concerne les chiffres que les fonctions et, au nom du pays, je remercie le ministre de nous avoir fourni ces détails.

Notre effort dans le domaine aérien nous impose une lourde responsabilité, plus lourde qu'on ne le pense communément. Il nous impose aussi l'obligation de nous maintenir comme grande puissance aérienne durant l'après-guerre. Dans son discours, le ministre a mentionné la constitution d'un comité d'aviation civile pour l'après-guerre. Je ne lirai pas le paragraphe, puisque les honorables député le trouveront facilement.

Notre effort aérien est associé à celui d'autres pays. Nous comptons quarante-quatre escadrilles, mais nous avons réalisé la plus grande partie de notre effort de concert avec les escadrilles de la Grande-Bretagne, de l'Australie, de la France libre et d'autres nations qui luttent contre l'ennemi commun. Il ne faut pas que cet effort redevienne après la guerre purement canadien. Pour que les routes aériennes de l'univers restent libres, nous devons prendre nos responsabilités. Nous nous classons probablement au troisième rang

[M. Adamson.]

parmi les grandes puissances aériennes du monde; si nous n'occupons pas cette place maintenant, nous l'atteindrons après la guerre. Au point de vue géographique, nous occupons une position centrale en ce qui a trait à l'aviation civile de l'avenir. Cependant, nous en sommes arrivés à ce point parce que nous avons agi de concert et en collaboration avec le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les autres nations du Commonwealth. Si nous avions essayé de tout mener à notre guise, nos succès n'auraient pas été aussi éclatants.

Au point de vue civil, il nous incombe en tout premier lieu de voir à ce que notre effort aérien d'après-guerre soit organisé de concert avec les autres nations du Commonwealth. En temps de paix, nous ne pouvons nous passer de la collaboration intégrale avec le Royaume-Uni, collaboration qui a existé pendant la guerre. Si nous ne l'apportons pas, nous retomberons, non pas au troisième rang parmi les grandes puissances aériennes de l'univers, mais à un rang proportionné à notre population et au bas de la liste des puissances mondiales. En raison de notre grand effort aérien en temps de guerre, c'est là la première responsabilité qui nous incombe. Le ministre a établi le rapport entre le nombre de pertes et le nombre de décorations. Il est intéressant de remarquer qu'une décoration a été décernée pour toutes les dix pertes subies. Plus que toute autre chose, elles démontrent l'efficacité et la puissance d'attaque de notre aviation. Elles dépassent notre attente. N'oublions pas que chaque bombardier détruit avait un équipage de cinq à dix hommes, et parfois plus nombreux. Nous pouvons donc dire qu'une décoration est accordée pour chaque bombardier abattu. Cela indique certes le travail d'équipe et l'héroïsme des jeunes gens qui accomplissent ces magnifiques exploits.

Je ne crois pas que le comité comprenne l'ampleur d'un seul raid exécuté contre l'Allemagne. Je ne parlerai pas du personnel non-navigant, mais me bornerai à parler du personnel navigant nécessaire à l'exécution d'un bombardement par mille bombardiers. Le nombre d'aviateurs utilisés égale à peu près le nombre d'hommes d'une division d'infanterie. Il faut transporter cette division par voie des airs à une distance de 600 milles et à une altitude de deux milles, probablement moins de la cible, et la ramener à nos bases dans l'espace de quelques heures. On ne saurait trop souligner les frais énormes de l'entreprise et l'étonnant travail d'équipe qu'il exige.

Je ferai une remarque au ministre à propos de ce qui a été dit cet après-midi. Nous pou-